



LOI N° 2022/018 DU 27 DEC 2022

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER
L'ACCORD GENERAL DE COOPERATION ENTRE LA
REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE ROYAUME D'ARABIE
SAOUDITE, SIGNE LE 10 NOVEMBRE 2021 A YAOUNDE

*Le Parlement a délibéré et adopté, le Président
de la République promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord Général de Coopération entre la République du Cameroun et le Royaume d'Arabie Saoudite, signé le 10 novembre 2021 à Yaoundé.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 27 DEC 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FONCTION LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY